

Le Cerf élaphe

Cervus elaphus



Crédits : D.Gest - FNC

Région

7 départements

colonisés par le Cerf*

Record



24 cors

répertoriés en France

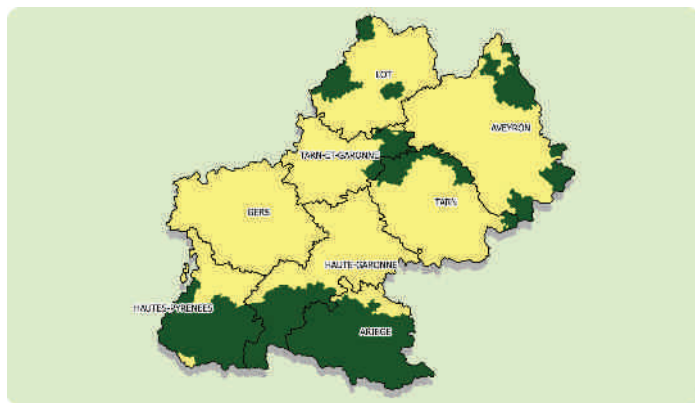
* La colonisation implique l'installation de populations pérennes et disposant d'un effectif significatif.

Evolutions démographiques

Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) est présent sur certains massifs boisés de la région Midi-Pyrénées. Le Gers est le seul département de la région ne disposant pas de population établie de façon pérenne, sans doute en raison du faible taux de boisement.

Les populations de Cerf élaphe tendent à s'accroître et à coloniser naturellement d'autres secteurs, preuve de la bonne gestion cynégétique de l'espèce réalisée ces dernières décennies par les acteurs départementaux et locaux.

Néanmoins, dans certains secteurs de montagne difficiles d'accès (forte pente, pas de voies d'accès), le risque de déséquilibre sylvo-cynégétique est plus prononcé.



Carte 1. Massifs à Cerf élaphe en Midi-Pyrénées en 2010 (source : ONCFS/FNC)

Facteurs d'influence

Le Cerf était, à l'origine, une espèce de milieux steppiques devenue forestière en raison des activités humaines. On retrouve aujourd'hui le cerf dans les grands massifs boisés, d'autant plus s'ils sont peu fréquentés par l'Homme.

Cette espèce, par l'abrutissement des jeunes plants et le frottis de la ramure contre les arbres matures, peut localement avoir un impact sur le renouvellement des forêts.

La colonisation des milieux par l'espèce est relativement rapide (quelques décennies) mais se trouve fortement entravée par les infrastructures linéaires de transport grillagées, les routes où il peut occasionner des collisions, ainsi que par l'urbanisation qui fragmente son habitat.

Gestion cynégétique

En l'absence de grands prédateurs, la chasse est la seule pression capable d'avoir une influence sur le niveau de population du Cerf élaphe. Une bonne gestion cynégétique représente un facteur essentiel du maintien de la production sylvicole et du renouvellement naturel des forêts.

Les Fédérations de Midi-Pyrénées, en relation avec le CRPF et l'ONF, travaillent à limiter l'impact des cervidés sur les peuplements sylvicoles. Plus récemment, un travail partenarial a visé à déterminer les secteurs pyrénéens présentant un risque de déséquilibre sylvo-cynégétique. Trois secteurs ont été identifiés et pourront ainsi faire l'objet de mesures de gestion renforcées**.

Actions : Suivre la variation des effectifs

Les Fédérations de Midi-Pyrénées se livrent à un suivi rigoureux année après année des populations de Cerf élaphe. Les suivis nocturnes réalisés par les services techniques des Fédérations et par les chasseurs bénévoles, permettent de déterminer un Indice Kilométrique d'Abondance, ou IKA.

Cet IKA permet aux Préfets de département de fixer les quotats minimaux et maximaux d'animaux à prélever au cours de la saison de chasse.

Une telle mesure, strictement encadrée par la loi, permet de maintenir un niveau de population de cervidés compatible avec les activités humaines.



Crédits : D.Gest - FNC